Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260521-DELIB41_2026-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 41/2026

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026 à 19H00

(erreur matérielle – annule et remplace l'envoi du 28/05/2026)

Date de convocation :	12 mai 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	12 mai 2026	Conseillers présents :	11
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Étaient absents : Messieurs Jérôme BOSSAY, Mikaël LEROUX (donne pouvoir à Bruno MERIEN) et Madame Laura LE PAGE (donne pouvoir à Victoire DENIGOT)

Monsieur Bertrand DOUCEY est désigné secrétaire de séance

Associations : vote des subventions 2026

Monsieur Bertrand DOUCEY, conseiller délégué, en charge de l'animation et de l'événementiel expose :

La commission s'est réunie le 20 mai 2026 et a analysé les demandes de subventions au titre de l'année 2026

Monsieur Bertrand DOUCEY présente les subventions 2026 :

Nom de l'association	Subvention votée pour 2026
ACL CINEMA	550,00 €
AR'IMAGES	1 000,00 €
Club rochois de gymnastique	250,00 €
Coef 109	250,00 €
ENSEMBLE CHORALE	500,00 €
Football Club Basse Vilaine	2 000,00 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260521-DELIB41_2026-DE

La voix est livre	100,00 €
LES AMIS D'ACCALMIE	250,00 €
Loisirs Temps Libre	500,00 €
L'outil en mains Estuaire de Vilaine	250,00 €
OMCSL	4 000,00 €
PETANQUE ROCHOISE	500,00 €
Sport Nature Roche Vilaine	500,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE les demandes de subventions 2026 tels que présentées ci-dessus.**
- **PRECISE que les montants seront imputés au chapitre 65 et prévus au budget 2026 de la commune**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE

